

## Quels sont les devoirs de l'Établissement Spécialisé Ker Joie ?

L'Établissement Spécialisé Ker Joie doit vous permettre de pouvoir exercer vos droits sur vos données personnelles. Dans ce cadre, il a recensé l'ensemble des traitements et des données concernant les patients, les personnels, les fournisseurs, ainsi que leur durée de conservation dans un registre.

En parallèle, il a mis en œuvre une politique générale de la Sécurité des Systèmes d'Information pour garantir la sécurité des données.

## Qui est responsable des traitements ?

C'est la directrice de l'établissement qui est responsable des traitements de l'établissement. Un Délégué à la Protection des Données (DPD), a été également nommé et vous pouvez exercer vos droits auprès de lui, en lui adressant un mail : [servicecompta@kerjoie.net](mailto:servicecompta@kerjoie.net)

## Quelles sont mes obligations en tant qu'agent hospitalier ?

Comme agent hospitalier, vous avez également des obligations vis-à-vis des données personnelles des patients, des personnels ou des fournisseurs de l'établissement. Tous les professionnels habilités à traiter des données personnelles au sein de l'établissement sont identifiés par le responsable du registre des traitements.

Tout professionnel qui serait amené à gérer des données personnelles en dehors du cadre défini engage sa propre responsabilité. En effet, le RGPD protège l'ensemble des données personnelles.

Plus d'infos sur le RGPD :  
<https://www.cnil.fr/fr>



# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Quels sont mes droits ?

Quelles sont mes obligations ?

ETS SPECIALISE KER JOIE

Penn Ker • BP 18 - 56580 BREHAN

Tél. 02 97 38 82 34 • Fax 02 97 38 89 59

[www.kerjoie.fr](http://www.kerjoie.fr)



# L'Etablissement Ker Joie protège vos données personnelles

## Qu'est-ce que le RGPD ?

L'acronyme RGPD signifie : « Règlement Général sur la Protection des Données ». C'est un Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 qui a pour objectif de renforcer la protection de vos données personnelles. Il s'applique sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

## Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Une personne peut être identifiée :

- **directement** (exemple : nom, prénom) ;
- **indirectement** (exemple : par Identifiant, Patient Permanent, N° IPP ou N° de Matricule), un numéro de téléphone, une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

## Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Par exemple, l'Etablissement Spécialisé Ker Joie recueille et traite des données personnelles pour les patients dans le logiciel de Gestion Administrative Médiane ou dans Cortexte et pour les personnels dans le logiciel Sage pour la paye, ou Planiciel pour la gestion du temps de travail.



## Quels sont mes droits sur mes données personnelles ?

**DROIT D'ACCÈS** : Vous pouvez demander à un organisme s'il détient des données sur vous (site web, magasin, banque, hôpital...) et demander à ce que l'on vous les communique pour en vérifier le contenu.

**DROIT D'INFORMATION** : Un organisme qui collecte des informations sur vous doit vous fournir une information claire sur l'utilisation de vos données et sur l'exercice de vos droits.

**DROIT D'OPPOSITION** : Vous pouvez vous opposer à tout moment à ce qu'un organisme utilise certaines de vos données.

**DROIT DE RECTIFICATION** : Vous pouvez demander la rectification des informations inexacts ou incomplètes vous concernant. Il permet d'éviter qu'un organisme n'utilise ou ne diffuse des informations erronées sur vous.

**DROIT D'EFFACEMENT OU DROIT D'OUBLI** : Vous avez le droit de demander à un organisme l'effacement de données à caractère personnel vous concernant.

**DROIT DE DÉRÉFÉRENCEMENT** : Vous pouvez demander aux moteurs de recherche de ne plus associer un contenu qui vous porte préjudice à votre nom et prénom.

**DROIT À LA PORTABILITÉ** : Ce droit vous offre la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine. Libre à vous de stocker ailleurs ces données portables ou les transmettre facilement d'un système à un autre, en vue d'une réutilisation à d'autres fins.

**DROIT D'OPPOSITION AU PROFILAGE** : La collecte et l'analyse de l'activité des personnes permettent de construire des profils pour mieux cerner votre personnalité, vos habitudes d'achat ou vos comportements. Parfois, des décisions sont prises automatiquement à partir de ce profilage, sans l'intervention d'un humain. Dans ce cas, vous avez le droit de contester la décision et d'exprimer votre point de vue.

**DROIT À LA LIMITATION DES DONNÉES** : Vous avez le droit de demander à un organisme de geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données.

